

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1 – Préambule

Art. 1.1 – Définitions

McArcades désigne l'ensemble des plateformes et services comprenant les serveurs de jeu, les serveurs vocaux, les sites Internet et plus généralement tous les services accessibles à partir d'un sous-domaine de [mcarcades.fr](https://www.mcarcades.fr).

L'**utilisateur** désigne toute personne physique qui accède à un des services de McArcades.

Un **membre du personnel** désigne une personne physique qui œuvre pour le développement des plateformes de McArcades. La liste complète des membres du personnel est accessible sur <https://www.mcarcades.fr/membres>.

Un **membre de la modération** désigne un membre du personnel chargé de faire respecter le présent règlement. Ils se distinguent des autres membres par leur grade "Guide", "Modérateur" et "Responsable".

L'**équipe administrative**, ou l'**administration** est constitué des quatre propriétaires des services de McArcades. Les différentes missions de ce personnel sont disponibles à titre indicatif sur <https://www.mcarcades.fr/membres>.

Une **sanction** peut avoir la forme :

- d'une **mise sous silence**, temporaire ou définitive, qui empêche l'utilisateur de communiquer avec d'autres utilisateurs sur les services de McArcades;
- d'un **bannissement**, temporaire ou définitive, qui interdit l'accès aux services de McArcades.

Art. 1.2 – Objet

Le présent règlement vise à encadrer l'utilisation des différents services proposés aux utilisateurs. L'ensemble de ce règlement, des conditions générales d'utilisations et des conditions générales de ventes sont considérés comme lus et acceptés par les utilisateurs. L'administration se réserve le droit de modifier le présent règlement sans préavis.

Art. 1.3 – Limitations

Seuls les articles énumérés sur ce règlement peuvent être réprimandés par un membre de la modération.

Une infraction ayant été effectuée avant l'instauration de l'article la concernant ne peut faire l'objet d'une sanction.

Art. 1.4 – Grades

Tous les utilisateurs de nos plateformes sont égaux, peu importe leur grade. Ceux-ci disposent des mêmes droits et devoirs dans le cadre de ce règlement.

Art. 1.5 – Dénonciation

Il est possible pour tout utilisateur de dénoncer un contrevenant au présent règlement. Pour ce faire, contactez un membre de la modération ou bien l'administration à partir du serveur Discord, ou bien par email à contact@mcarcades.fr.

Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'une infraction de catégorie 3 ou 4 dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveau des infractions de catégorie similaire qui pourraient être empêchées, de ne pas en informer la modération ou l'administration est puni d'une sanction de catégorie 2 (cf. Art. 2.2).

2 – Sanctions

Art. 2.1 – Catégories d'infractions

Les infractions sont divisées en 4 catégories en fonction de leur sévérité, la catégorie 4 étant l'infraction la plus sévèrement réprimandée.

Art. 2.2 – Sanction maximale par catégorie

Les sanctions maximales sont les suivantes :

Catégorie	Mise sous silence	Bannissement
Catégorie 1	30 minutes	24 heures
Catégorie 2	2 heures	30 jours
Catégorie 3	7 jours	Permanent
Catégorie 4	Permanent	-

La durée des sanctions peut varier pour certains articles. Dans ce cas, la peine maximale sera précisée.

Art. 2.3 – Avertissements

Les infractions de catégorie 1 doivent être précédées d'un avertissement avant qu'une sanction ne soit appliquée.

Art. 2.4 – Prescription

Une prescription empêche une peine d'être exécutée.

Les délais de prescription sont les suivants :

Catégorie	Ancienneté de l'infraction
Catégorie 1	7 jours
Catégorie 2	6 mois
Catégorie 3	Aucune prescription

Catégorie	Ancienneté de l'infraction
-----------	----------------------------

Catégorie 4 Aucune prescription

Art. 2.5.1 – Contestation d'une sanction

L'administration est tenue de garder les preuves d'une infraction jusqu'à trois mois après l'exécution de la peine.

Tout utilisateur se réserve le droit de contester une sanction ayant été appliquée à son encontre si la sanction est en cours ou expirée depuis moins de 3 mois.

Pour contester une sanction, il suffit de contacter l'administration par email à l'adresse contact@mcarcades.fr, ou bien par le serveur Discord, accessible à l'adresse <https://www.mcarcades.fr/discord>.

En cas de relaxe de l'utilisateur concerné, celui-ci peut bénéficier d'une indemnisation à la discrétion de l'administration.

En cas de rejet de la demande, l'utilisateur doit attendre un délai 30 jours pour faire appel.

Utiliser un autre moyen de communication que ceux précisés dans cet article est considéré comme une infraction de catégorie 1.

Un utilisateur ne peut pas mandater un autre utilisateur pour effectuer cette démarche de contestation. Les utilisateurs concernés s'exposent à une sanction de catégorie 1.

Art. 2.5.2 – Excuses

Un utilisateur dont la sanction est en cours ou a une durée supérieure à 7 jours peut demander auprès de l'administration un aménagement en présentant ses excuses.

Pour ce faire, il suffit de contacter l'administration par email à l'adresse contact@mcarcades.fr, ou bien par le serveur Discord, accessible à l'adresse <https://www.mcarcades.fr/discord>.

En cas de rejet, l'utilisateur doit attendre un délai de 90 jours avant de pouvoir faire une nouvelle demande.

Art. 2.6 – Récidive

Toute récidive d'une infraction peut être sanctionnée d'une peine de catégorie supérieure.

3 – Accès aux services

Art. 3.1 – Compte Minecraft

L'utilisateur est entièrement responsable de son compte Minecraft ainsi que ses autres comptes sur les autres plateformes. Nous nous déchargeons de toute responsabilité si ces derniers venaient à être piratés.

Art. 3.2 – Comptes partagés

Les comptes partagés publiquement ne sont pas autorisés sur nos services.

Ces comptes feront l'objet de suspensions pour "compte corrompu" et ne seront débanni que sur demande.

Les comptes partagés de manière privée sont tolérés dès lors que leur utilisation n'est pas abusive.

Art. 3.3 – Utilisation d'un réseau privé virtuel

Toute connexion à nos services via un réseau privé virtuel (VPN) peut être interdite si son utilisation est considérée comme abusive.

4 – Conduite à tenir par message

Art. 4.1 – Respect de la langue

De nombreux moyens de communication sont à disposition des joueurs afin de leur offrir une expérience de jeu optimale sur nos serveurs. Les messages doivent être écrits de manière compréhensible et dans un français correct.

L'utilisation abusive du langage « SMS », le non-respect des règles de grammaire, d'orthographe ou de conjugaison peut faire l'objet d'une sanction de catégorie 1.

Art. 4.2 – Respect d'autrui

L'envoi de messages à caractère sexuel, discriminatoire, violent, haineux, grossier, injurieux fera l'objet d'une sanction de catégorie 4.

Art. 4.3 – Utilisation abusive du tchat

L'envoi de messages à répétition, ou de messages dénués de sens ou inutiles fera l'objet d'une sanction de catégorie 1.

L'utilisation abusive des majuscules peut également être punie d'une sanction de catégorie 1.

Art. 4.4 – Publicité

Faire la promotion d'autres services, concurrents à McArcades ou non fera l'objet d'une sanction de catégorie 3.

Art. 4.5 – Messages privés

Les membres du personnel peuvent visualiser les messages privés envoyés par la messagerie en jeu si et seulement si le message en question est détecté abusif.

Art. 4.6 – Usurpation

Usurper une identité ou une fonction, avec ou sans le consentement des utilisateurs concernés est puni d'une sanction de catégorie 3.

Art. 4.7 – "Ghosting"

Communiquer des informations aux joueurs d'une partie en tant que spectateur peuvent faire l'objet d'une sanction de catégorie 1.

Art. 4.8 – Débats

Il sera puni d'une sanction de catégorie 1 le fait de rendre publique un débat politique, religieux ou tout conflit.

Art. 4.9 – Provocation, menaces et harcèlement

Il est demandé aux joueurs de faire preuve de fair-play sur nos serveurs.

Toute provocation peut fera l'objet d'une sanction de catégorie 2.

Toute menace fera l'objet d'une sanction de catégorie 3, voire catégorie 4 s'il est considéré comme du harcèlement.

Art. 4.10 – Atteinte à la vie privée

Divulguer des informations privées sur un utilisateur (e.g. conversation privée, numéro de téléphone...) fera l'objet d'une sanction de catégorie 4.

Art. 4.11 – Contenu malveillant

Envoyer ou faire la promotion d'un contenu malveillant est puni d'une sanction de catégorie 4.

5 – Conduite à tenir en jeu

Art. 5.1 – Modification du client

Les modifications du client de jeu visant à procurer un quelconque avantage sont punies d'une sanction de catégorie 3. Cela inclut :

- Les clients, les mods ou les macros permettant d'effectuer une quelconque action qui ne serait pas possible en temps normal.
- Les clients ou les mods permettant d'acquérir des données du serveur de jeu qui ne sont pas accessibles en temps normal.
- Les clients ou des mods permettant de voir la vie ou la position des autres joueurs.

Il est néanmoins autorisé d'utiliser :

- Des clients ou des mods permettant d'améliorer les performances du jeu.
- Des clients ou des mods modifiant l'esthétique du jeu.

Un système « anti-triche » est mis en place sur le serveur de jeu afin de détecter les joueurs utilisant des modifications non autorisées.

Ce système sanctionnera automatiquement tout contrevenant par un bannissement de 30 jours.

Art. 5.2 – Exploitation des bugs

Exploiter volontairement un bug ou une faille sur une des plateformes de McArcades fera l'objet d'une sanction de catégorie 2.

Art. 5.3 – Pseudonyme et visuel du personnage

Utiliser un pseudonyme, cape, ou skin vulgaire, sexuellement explicite, discriminatoire, violent, xénophobe, haineux, grossier, injurieux, raciste, homophobe ou comportant des informations privées sera sanctionné d'un bannissement de 30 jours.

Art. 5.4 – Utilisation de la "Zone Créatif"

Peuvent faire l'objet d'une exclusion définitive de la zone le fait de :

- faire une construction sexuellement explicite, discriminatoire, violent, xénophobe, haineux, grossier, injurieux, raciste, homophobe ou comportant des informations privées;
- réinitialiser ou détruire une construction de manière abusive;
- signaler une construction de manière abusive.

Dernière modification le 4 janvier 2022 par l'Administration de McArcades.